

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Réunion du jeudi 4 décembre 2025**  
**COMPTE-RENDU**

Date de convocation : vendredi 28 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de conseillers votants : 43

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Daniel BAYART - François CHARLIER - Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ - Daniel JUBERT - José PIRES - Florence LAMBERT - Jacky GOY - Hervé PICARD - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Nadine LEFEBVRE - Patrick COLLET - Marie-Joëlle LENFANT - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy THIREZ - René DUFOUR - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Gwénaél JAHIER - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS – Hervé GAMBLIN - Ousmane N'DIAYE - Eric JUHEL - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOEL - Odile HANTZ - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Stéphane BRUNET - Michel DRUAIS - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Jean-Jacques COQUELET.

**CONSEILLER(E) SUPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Jean-Philippe BRUN à Jean-Claude CORBEL.

**POUVOIRS :**

Monsieur CABOURDIN à Monsieur BENIER, Monsieur LE FUR à Madame LEFEBVRE, Monsieur MEDAERTS à Monsieur GAMBLIN, Monsieur MAZURIER à Monsieur MOGLIA.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Richard JACQUET - David POLLET - Agnès LABIGNE.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Régis PETIT - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT -Axel BARBARAY

**Secrétaire : Joris BENIER**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

| N° | SERVICE               | INTITULE  | ELUS            |
|----|-----------------------|---|-----------------|
| 1  | Commerce et artisanat | COMMERCE ET ARTISANAT - Association Le pont des arts - Subvention 2025 - Signature d'une convention - Autorisation  | Richard JACQUET |
| 2  | Commerce et artisanat | COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale d'Alizay - Subvention 2025 - Signature d'une convention - Autorisation                              | Richard JACQUET |
| 3  | Commerce et artisanat | COMMERCE ET ARTISANAT - Association ASCOVAL - Subvention complémentaire 2025 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention cadre n° 2025-275 - Autorisation | Richard JACQUET |

Accusé de réception en préfecture  
027-200089456-20260203-CRB1225-AR  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026

| N° | SERVICE                              | INTITULE  | ELUS            |
|----|--------------------------------------|---|-----------------|
| 4  | Commerce et artisanat                | COMMERCE ET ARTISANAT - L'Union commerciale du Vaudreuil - Subvention complémentaire 2025 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention cadre n° 2025-447 - Autorisation                                      | Richard JACQUET |
| 5  | Commerce et artisanat                | COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe - Subvention complémentaire 2025 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention cadre n° 2025-116 - Autorisation                   | Richard JACQUET |
| 6  | Cohésions territoriales              | COHESIONS TERRITORIALES - Subvention au PIMMS Seine-Eure au titre du Contrat de ville 'quartiers 2030' - Autorisation   | Anne TERLEZ     |
| 7  | Cohésions territoriales              | COHESIONS TERRITORIALES - SANTÉ - Accompagnement à l'investissement de matériel adapté sport-handicap sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Subventions d'équipement - Autorisation | Gwénaél JAHIER  |
| 8  | Réseau des enseignements artistiques | RÉSEAU DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - Association musicale et culturelle d'Ailly - Subvention - Versement - Autorisation   | Bernard LEROY   |
| 9  | Administration générale              | Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 18 décembre 2025  | Bernard LEROY   |
|    |                                      | Questions diverses  |                 |

Monsieur LEROY ouvre la séance à 21h25.

**I/ DB 2025-75 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Outil en Main Saint-Cyr du Vaudreuil - Subvention 2025 - Autorisation**

Sur rapport de Madame HANTZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 3 000 € à l'association *Le pont des Arts* situé sur la commune de Pont-de-l'Arche pour lui permettre l'organisation de la 20ème édition du Salon de la Céramique Contemporaine en Normandie à Pont-de-l'Arche.

**II/ DB 2025-76 - COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale d'Alizay - Subvention 2025 - Signature d'une convention - Autorisation**

Sur rapport de Madame HANTZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 20 700 € à l'Union commerciale et artisanale d'Alizay dans le cadre de sa compétence soutien au commerce et à l'artisanat.

Les actions qui seront menées devront contribuer à promouvoir et soutenir le commerce et l'artisanat local, renforcer le volet animation commerciale et artisanale (salons, marchés...) mais aussi à développer les synergies entre unions commerciales.

**III/ DB 2025-77 - COMMERCE ET ARTISANAT - Association ASCOVAL - Subvention complémentaire 2025 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention cadre n° 2025-275 - Autorisation**

Sur rapport de Madame HANTZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de conclure un avenant n° 1 à la convention cadre n° 2025-275 avec *l'association ASCOVAL*
- accepte de verser une subvention complémentaire d'un montant de 26 200 € T.T.C à *l'association ASCOVAL*.

Le montant total de la subvention passe, au titre de l'année 2025, de 5 762 € T.T.C. à 31 962 € T.T.C.

Par décision n° 2025-27 en date du 5 juin 2025, les membres du Bureau ont accepté de conclure une convention avec *l'association ASCOVAL*, dans le cadre de sa compétence soutien au commerce et à l'artisanat. Ainsi, *l'association ASCOVAL* bénéficie, au titre de 2025, d'une subvention d'un montant de 5 762 € T.T.C. pour l'organisation de son programme d'animations.

Dans le but de soutenir et redynamiser le commerce à Val-de-Reuil, l'union commerciale et artisanale *ASCOVAL* souhaite compléter son programme annuel en proposant des animations pour Noël. Pour ce faire, elle sollicite une subvention complémentaire de 26 200 € T.T.C

**IV/ DB 2025-78 - COMMERCE ET ARTISANAT - L'Union commerciale du Vaudreuil - Subvention complémentaire 2025 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention cadre n° 2025-447 - Autorisation**

Sur rapport de Madame HANTZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de conclure un avenant n° 1 à la convention cadre n° 2025-447 avec *l'Union Commerciale du Vaudreuil* ;
- accepte de verser une subvention complémentaire d'un montant de 1 274 € T.T.C à *l'Union Commerciale du Vaudreuil*.

Le montant total de la subvention passe, au titre de l'année 2025, de 1 274 € T.T.C. à 2 038 € T.T.C.

Par décision n° 2025-55 en date du 13 novembre 2025, les membres du Bureau ont accepté de conclure une convention avec *l'Union Commerciale du Vaudreuil*, dans le cadre de sa compétence soutien au commerce et à l'artisanat. Ainsi, l'Union bénéficie, au titre de 2025, d'une subvention d'un montant de 1 274 € T.T.C. pour l'organisation de son programme d'animations.

Dans le but de soutenir et redynamiser le commerce au Vaudreuil, l'union commerciale et artisanale souhaite compléter son programme annuel en proposant une animation pour Noël. Pour ce faire, elle sollicite une subvention complémentaire de 764 € T.T.C

**VI/ DB 2025-79 - COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe - Subvention complémentaire 2025 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention cadre n° 2025-116 - Autorisation**

Sur rapport de Madame HANTZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de conclure un avenant n° 2 à la convention cadre n° 2025-116 avec *l'Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe*
- accepte de verser une subvention complémentaire d'un montant de 1 783 € T.T.C à *l'Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe*

Le montant total de la subvention passe, au titre de l'année 2025, de 1 044 € T.T.C. à 2 827 € T.T.C.

Par décision de Bureau n° 2025-8 en date du 13 mars 2025, les membres du Bureau ont accepté de conclure une convention avec *l'Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe*, dans le cadre de sa compétence soutien au commerce et à l'artisanat. Ainsi, *l'Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe* bénéficie, au titre de 2025, d'une subvention d'un montant de 144 € T.T.C. pour l'organisation de son programme d'animations.

Par décision de Bureau n° 2025-28 en date du 5 juin 2025, les membres du Bureau ont accepté de conclure avec l'Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe, un avenant n° 1 à la convention cadre n° 2025-116 afin de lui permettre d'organiser la fête de la musique. Le montant de la subvention accordé, au titre de l'année 2025, a donc été porté à 1 044 T.T.C.€

Dans le but de soutenir et redynamiser le commerce à La Haye-Malherbe, l'Union commerciale et artisanale de la Haye-Malherbe souhaite compléter son programme annuel en proposant une animation de Noël. Pour ce faire, elle sollicite une subvention complémentaire de 1 783 T.T.C.

**VII/ DB 2025-80 - COHESIONS TERRITORIALES - Subvention au PIMMS Seine-Eure au titre du Contrat de ville ' quartiers 2030 ' – Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- approuve le versement d'une subvention de 5 692 € pour le PIMMS Seine-Eure à destination des habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ce dossier

Des actions sont financées chaque année dans le cadre de la programmation du contrat de ville. Ces actions répondent aux enjeux fixés par l'intérêt communautaire de la compétence relative à la politique de la ville et aux objectifs opérationnels du projet solidaire de territoire du Contrat de ville « Quartiers 2030 » adopté par la délibération n°2024-70 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2024.

Les décisions du Bureau n°2025-24 et n°2025-123, du 15 et 22 mai 2025 ont approuvé la programmation et le financement d'actions proposées par le comité de pilotage contrat de ville du 5 mai 2025 pour un montant total de 185 000 €.

En complément, il est proposé aux membres du Bureau de verser une subvention de 5 692 € pour l'association Point Information Médiation Multi Services (P.I.M.M.S. Médiation) Seine-Eure afin qu'elle puisse déployer ses actions à destination spécifique des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Q.P.V.) de la Communauté d'agglomération Seine-Eure. Ces accompagnements conduits par le P.I.M.M.S. en 2025 concernent 34 % des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Q.P.V.).

Pour rappel, l'association Point Information Médiation Multi Services (P.I.M.M.S. Médiation) Seine-Eure est un relais d'information et de médiation qui facilite l'utilisation des services publics auprès des habitants depuis 2008 sur notre territoire. Par ailleurs, il est un relais pour les entreprises partenaires (EDF – Enedis – VEOLIA - Transdev...), en proposant des services de type médiation sociale.

Par son activité de médiation sociale, le PIMMS médiation a pour objectifs de faciliter l'accès des habitants de l'agglomération aux services essentiels de la vie courante en relayant, facilitant la compréhension et en complétant les offres de ses partenaires.

**VII/ DB 2025-81 - COHESIONS TERRITORIALES - SANTÉ - Accompagnement à l'investissement de matériel adapté sport-handicap sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Subventions d'équipement – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JAHIER, à l'unanimité, le Bureau communautaire attribue les subventions d'équipement suivantes pour un montant total de 19 108 € détaillées ci-dessous :

| ASSOCIATION   | VILLE                   | MONTANT |
|---|-------------------------|---------|
| Association Omnisports Nautique Eure-Seine Aviron (AONES) | Louviers                | 2 481 € |
| Association LET'S GO ENSEMBLE !                           | Saint Aubin sur Gaillon | 2 037 € |
| Association SIEL BLEU                                     | Criquebeuf sur Seine    | 3 011 € |
| Club Taï-Jitsu de Gaillon                                 | Gaillon                 | 6 276 € |
| Val de Reuil Olympique Lutte (VROL)                       | Val-de-Reuil            | 303 €   |
| HANDISPORT Actions  | Le Val d'Hazey          | 5 000 € |

Les contrats locaux de santé (CLS) de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine ont été signés tous les deux le 3 juillet 2019.

Ils ont pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants.

Pour cela, les deux CLS ont défini des priorités d'actions en faveur des publics fragiles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap autour d'axes thématiques et transversaux :

- accès aux droits et aux soins ;
- santé mentale ;
- prévention des addictions ;
- accompagnement du vieillissement ;
- prévention dès la petite enfance ;
- coordination des acteurs et formation adaptée aux besoins locaux.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite développer des politiques publiques inclusives et favorables à la santé de tous les habitants du territoire. A ce titre, et dans le cadre de son engagement pour l'inclusion, la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite mettre en place un dispositif de soutien financier destiné aux associations grâce à l'appel à projets "Accompagnement à l'investissement de matériel adapté sport-handicap sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure".

Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap (reconnu ou non) ou ayant des contraintes médicales nécessitant une adaptation des pratiques. L'objectif est de renforcer les capacités des associations à proposer des activités inclusives sur le territoire, notamment par l'investissement de matériel adapté.

Les projets retenus devront :

- affirmer leur ancrage territorial en étant déployés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en proposant une offre de proximité accessible au bénéfice des habitants ;
- s'inscrire dans une démarche inclusive en prévoyant des sessions spécifiques, en adaptant les méthodes et les contenus ou en mettant en œuvre une pédagogie différenciée ;
- s'appuyer sur des acteurs qualifiés, disposant de compétences reconnues, de formations ou certifications appropriées.

#### **VIII/ DB 2025-82 RÉSEAU DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - Association musicale et culturelle d'Ailly - Subvention - Versement – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association musicale et culturelle d'Ailly;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement correspondante ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Dans le cadre de sa compétence relative à la gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération Seine-Eure soutient l'action d'associations qui œuvrent en matière d'enseignement et d'animation.

Dans ce cadre, il est proposé de reconduire, pour l'année 2025, le soutien financier à l'association culturelle et musicale d'Ailly, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 €.

L'association accueille actuellement 46 adhérents, répartis comme suit : 3 inscrits en guitare, 13 en piano et 30 au sein de la chorale. Elle assure 14 heures d'enseignement hebdomadaire, dispensées par 3 enseignants, la masse salariale représentant 90 % de son budget annuel.

Par ailleurs, l'association organise deux grands événements chaque année, contribuant activement à l'animation et à la dynamique culturelle du territoire, dont l'audition annuelle de l'école.

**IX/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 18 décembre 2025 :**

Constitué d'une quarantaine de délibérations, cet ordre du jour n'appelle pas de remarque.

**X/ Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 48.

Par délégalion  
Le Directeur Général



Régis PETIT

Accusé de réception en préfecture  
027-200089456-20260203-CRB1225-AR  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026